

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

N. B. : Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 59610-GL déposée le 21-03-2023, Monsieur KOMAVO Kodjo Maurice et Mme NOULEKOUSI Rosaline, profession : revendeur, demeurant à LOME et domiciliés à AVEPOZO, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LOME AVEPOZO, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots n° 18, 11 et 10B.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97047-GL déposée le 16-02-2022, M. MISSEOU EKOUE MELLY, profession : Commercial demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Assiyéyé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 09 a 15 ca, situé à Gbatope connu sous le nom de Have Soveme, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUMENA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97169-GL déposée le 17-02-2022, M. NAPO Oumorou, profession : Revendeur demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Agoényivé Zongo connu sous le nom de Zongo, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALAGBO Akossiwa Toussaint et au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97331-GL déposée le 21-02-2022, Mme AWIADAMANOSSI Tchilalou, profession : Revendeuse demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Sogbossito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 94 ca, situé à Dalavé connu sous le nom de Teguedzin, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBAHOU Yawo, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 14 m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97396-GL déposée le 21-02-2022, M. BAGOUDOU Idrissou Arafat, profession : Officier des FAT demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 51 ca, situé à Légbassito connu sous le nom de Akpadjekopé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la propriété AGBALENYO et la propriété CHIKPA et à l'Ouest par la propriété AGBALENYO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu BAGOUDOU Djibril Sawaly et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97500-GL déposée le 23-02-2022, Mme AKPO-IDRISSOU Abibata Epse ABOULAYE, profession : menagère demeurant à LOME et domiciliée à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 22 ca, situé à DALAVE connu sous le nom de DOUDJI, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par la propriété AMETOKOLO SASSOU et à l'Ouest par la collectivité ATTITSO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97501-GL déposée le 23-02-2022, Mme AKPO-IDRISSOU Abibata Epse ABOULAYE, profession : ménagère demeurant à LOME et domiciliée à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à SANGUERA connu sous le nom de SANGUERA, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBODOGLO et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97502-GL déposée le 23-02-2022 Mme AKPO-IDRISSOU Abibata Epse ABOULAYE, profession : ménagère demeurant à LOME et domiciliée à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 46 ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE connu sous le nom de ZOGBE, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KPETCHI A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97503-GL déposée le 23-02-2022, Mme AKPO-IDRISSOU Abibata Epse ABOULAYE, profession : ménagère demeurant à LOME et domiciliée à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE connu sous le nom de MIDIA KOPE, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BOBI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97504GL déposée le 23-02-022 Mme AKPO-IDRISSOU Abibata Epse ABOULAYE, profession : ménagère demeurant à LOME et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 92 ca, situé à LEGBASSITO connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 30m chacune, au Sud par une rue de 10m et à l'Est par la collectivité KPETCHIAA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97505-GL déposée le 23-02-2022 Mme AKPO-IDRISSOU Abibata Epse ABOULAYE, profession : ménagère demeurant à LOME et domicilié à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE connu sous le nom de KLADJEME, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AYITE KODJOVI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97506-GL déposée le 23-02-2022 Mme AKPO-IDRISSOU Abibata Epse ABOULAYE, profession : ménagère demeurant à LOME et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à LEGBASSITO connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud et à l'Est par la collectivité BOBI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97508-GL déposée le 23-02-2022, Mme AKPO-IDRISSOU Abibata Epse ABOULAYE, profession : ménagère demeurant à LOME et domicilié(es) à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 42 ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE connu sous le nom de ZOGBE, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 30 m et à l'Ouest par la propriété ADOUKONOU K.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 97564-GL déposée le 24-02-2022, Mme GBEASSOR Viwassi Akouvi, profession : Commerciale demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Sorad, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 31 ca, situé à Tsévié connu sous le nom de Batchra, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 16 m chacune, au Sud par la propriété GOKA Abra et à l'Est par la collectivité HAMENOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97576-GL déposée le 24-02-2022, M. SAGUINTAAH Mayédana, profession : Statisticien demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 20 ca, situé à Mission-Tové connu sous le nom de Agovémé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par une surface non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97584-GL déposée le 24-02- 2022, Mme GBIKPI M. Elisabeth R., profession : Retraitée demeurant à France et domiciliée à Paris, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 98 ca, situé à Agbodrafo connu sous le nom de Agbodrafo, préfecture de Lacs et borné au Nord par la propriété de la MISSION CATHOLIQUE D'AGBODRAFO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ASSIAKOLEY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97592 déposée le 24-02-2022, M. KOKOUYE Solenou, profession : Agent de douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 56 ca, situé à Davié connu sous le nom de Assomé-Anome, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATISSIKA Kokou Enyonam et à l'Ouest par la route Nationale N°1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97618-GL déposée le 24-02-2022, M. GATZARO Kantchou Katéka, profession : Agent Commercial demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à Agoènyivé connu sous le nom de Anonkui, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot 194B, au Sud par le lot 195, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot 192.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97632-GL déposée le 24-02-2022, M. TEKO AKUELE Epse KOUEVIDJIN, profession : Formateur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Djagblé connu sous le nom de Djagblé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGAMAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97660-GL déposée le 24-02-2022, M. DAGNRA Anoumou Yaotsè, profession : Médecin demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Démakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Mission-Tové connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité FIANYO Akpakli, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20 et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97661-GL déposée le 24-02-2022, M. DAGNRA Anoumou Yaotsè, profession : Médecin demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Démakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Mission-Tvoé connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 et 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété FIANYO et SOWU.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97682-GL déposée le 25 février 2022 M. KOMBATE BOTRE FLINDJO, profession : Géomètre demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 51 ca, situé à Sanguéra connu sous le nom de Dangbéssito, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la Coll. FOSSOU, au Sud par la route du CONTO AGOENYIVE NOEPE de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97763-GL déposée le 25-02-2022, Mme NONON KPAMNONA Mikpakpe Adjovi, profession : Coordinatrice demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 89ca, situé à Dalavé connu sous le nom de Avévoedji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBADAGO Yawo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97768-GL déposée le 28-02-2022, Mme SEMEDO Adjoyo, profession : Etudiante demeurant à Lomé et domiciliée à Hedzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 16 ca, situé à Davié connu sous le nom de Deme, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues, au Sud et à l'Ouest par la propriété KLOVE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97770-GL déposée le 28-02-2022, M. GEGBA Kofi, profession : Electricien Bâtiment demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07ca, situé à Sagbado Wougome connu sous le nom de Dekpo, préfecture de Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KOSSIVI Agossou, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97778-GL déposée le 28-02-2022, M. DJEREGOU Kangbeni, profession : Policier demeurant à Lomé et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 05 a 04 ca, situé à Agbélové Kpévégé connu sous le nom de Kpévégé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité MAGLO et au Sud par la collectivité FETSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97305-GL déposée le 18-02-2022, M. et Mme AYIKOE Kossivi, profession : Directeur de Société demeurant à Lomé et domicilié à Kpélé Govié, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 a 71 ca, situé à Sanguera connu sous le nom de Zopomahe, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité DOUVON KOKOU et la propriété AYIKOE Kossivi, au Sud et à l'Est par la collectivité DAMATOE.

Ils déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97866-GL déposée le 1^{er}-03-2022, M. TALAKI Lidao, profession : Revendeur demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 94 ca, situé à Kovié connu sous le nom de Adimeve, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété KOMLADZE, au Sud et à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97880-GL déposée le 1^{er}-03-2022, Mme TELOU Talibagna epse AGNIBA, profession : Employée de Bureau demeurant à Lomé et domiciliée à Adétikopé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Adétikopé connu sous le nom de Avavi, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHALI Atsou et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97900-GL déposée le 1^{er}-03-2022, M. WEMEGAN Da Adjo Juliana, profession : Etudiante demeurant à Lomé et domicilié à Amoutiévé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Dalavé connu sous le nom de Dalavé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADANTOR K ANDRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97903 déposée le 1^{er}-03-2022, M. KALEFE Ayawo Kugbeasika, profession : Revendeur demeurant à Assahoun et domicilié à Assahoun, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Assahoun connu sous le nom de Amegnido Kondji, préfecture de Avé et borné au Nord et au Sud par la propriété GOZO, à l'Est par une rue de 10m et à l'Ouest par la Route Nationale N°5 Lomé-Kpalimé de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97904-GL déposée le 1^{er}-03-2022, M. KELEPE Kwami Fiavi, profession : Etudiant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 43 ca, situé à Assahoun connu sous le nom de Détyo Kopé, préfecture de Avé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16m, au Sud par la propriété KALEPE Yawa M Bernadine et à l'Est par la collectivité DETYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97916-GL déposée le 1^{er}-03-2022, Mme NYANU Kossiwavi Kafui, profession : Revendeuse demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à Aflao connu sous le nom de Apedokoe, préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété FOLIKPO Kwaku et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97932-GL déposée le 1^{er}-03- 2022, M. KPERI Jean Obadia, profession : Comptable demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 41ca, situé à Dalavé connu sous le nom de Adzové, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HONKALEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97933-GL déposée le 1^{er}-03-2022, M. AKAKPO-TOBIE Agnitey, profession : Rétraié demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 92 ca, situé à Totsi connu sous le nom de Nyivémé, préfecture de Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot 585, à l'Est par les lots 582 bis et 583 et à l'Ouest par 581.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98000-GL déposée le 02-03-2022, Mme KETEMEPI Akouavi Essenam Léopoldine épouse AHOVI, profession : Assureur demeurant à Lomé et domiciliée à Kodjoviakopé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 07a 62ca, situé à Kolo connu sous le nom de Aveledzi, préfecture de Zio et borné au Nord ; à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEDIVLO Komi et au Sud par la propriété GBEGLO Kpakpa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98013-GL déposée le 02 mars 2022, M. JOHNSON Braxton Jérémie Socrate Senior Cédric, profession : sans profession demeurant à FRANCE et domicilié à France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 97 ca, situé à VO AFOWOUIIME connu sous le nom de TOLINO, préfecture de Vo et borné au Nord par la collectivité DOVI-AGBAGLO, au Sud et à l'Est par la collectivité DOVI-AGBAGLO et des rues non dénommées de 14 m chacune, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98021-GL déposée le 02-03-2022, Mme TOKANOU Afiwa Gbezouho, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 a 66 ca, situé à WLI APEDOME, connu sous le nom de LANSE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété DETEKA KOFFI, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété DOTSE KOKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98022-GL déposée le 02-03-2022, Mme KODJO Israëlla Eyram A, profession : Hôtelière demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Ferever, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 57ca, situé à Gblainvié connu sous le nom de Tové, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Aristide DJIRACKOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98036-GL déposée le 02-03-2022, M. RAYMONDO Kokou Ahoueleté, profession : Retraité demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Sanguera connu sous le nom de Kleme, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par la Route Sanguera-Agoè de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLOMEGAN Djegno.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98042-GL déposée le 02-03-2022, M. et Mme MIVEDOR Kuessan et SHULER Mary Elisabeth épouse MIVEDOR, profession : Missionnaires demeurant à Lomé et domiciliés à Kpogan, majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 44 ca, situé à Agbodrafo connu sous le nom de Kpéssi Amindji, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATCHON Koffi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98115-GL déposée le 03-03-2022, M. B'NANTIM Lantam, profession : Enseignant demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 01 ca, situé à Adétikopé connu sous le nom de Adétikopé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBEME et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98147-GL déposée le 03-03-2022 M. DAMARLY Semenyon Messan, profession : Médecin demeurant à Lomé et domicilié(es) à Baguida BCEAO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 00 a 01 ca, situé à Noepe connu sous le nom de Badja Wonougba, préfecture de Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NOMENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98213-GL déposée le 04-03-2022, M. ABDOUL Rahaman, profession : Revendeur demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 28 ca, situé à Davié connu sous le nom de Adidové, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud par la propriété AZIAL E Komi, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la propriété ISSIFOU Bertchissi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98214-GL déposée le 04-03-2022, M. DEKO Safiou, profession : Sous-lieutenant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 23 ca, situé à Mission-Tové connu sous le nom de Tota, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SASSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98215-GL déposée le 04-03-2022, M. ABDOUL Rahaman, profession : Revendeur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Davié connu sous le nom de Anyavé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud par la collectivité AGBODJI, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98216-GL déposée le 04-03-2022, M. GNANG Aféitom Komla, profession : Ingénieur des Travaux demeurant à Mango et domicilié à Mango, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à Légbassito connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TOKOUTSA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98219-GL déposée le 04-03-2022, Mme ABALO Kayi, profession : Revendeuse demeurant à Lomé et domiciliée à Apédokoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Adétikopé connu sous le nom de Souka Kopé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MODENOU et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98221-GL déposée le 04-03-2022, M. TCHADOUWA Antharou, profession : Comptable demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 38 ca, situé à Agoényivé connu sous le nom de Logopé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud par le lot 2, à l'Est par le lot 3 et à l'Ouest par le Complexe Scolaire LA BRUYERE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98224-GL déposée le 04-03-2022, M. AHAMADAH Kodjo Mawuvéna, profession : Architecte-Urbaniste demeurant à Lomé et domicilié à Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 52 ca, situé à Légbassito connu sous le nom de Atieme, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété KOUTO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98229-GL déposée le 04-03-2022, M. HODJO Manzamaso, profession : Employé de Bureau demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 00 a 71 ca, situé à Kovié connu sous le nom de Ago-Zogbé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AGO Yao Ayigbavo et une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98234-GL déposée le 04-03-2022, M. ATTIOGBE-AGBEMADON Yao Kangni Rodrigue, profession : Etudiant demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aflao Sagbado connu sous le nom de Yokoé Kopégan, préfecture de Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBELESSESI et ADIKOSSI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98235-GL déposée le 04-03-2022, Mme GNAHOUI Afi Jeannette épouse HIHETA, profession : Coiffeuse demeurant à Lomé et domiciliée à Totsi, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 60 ca, situé à Ségbé connu sous le nom de Akato Avoémé, préfecture de Golfe et borné au Nord par la Route Akato-Avoémé - Akato-Viébé de 20m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KUSSOUGBO et à l'Est par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98237-GL déposée le 04-03-2022, Mme AMEDJA Rafitatu A. O, profession : Aide-Soignante demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Aveta Lowe connu sous le nom de Bossrokope, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJOKOTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98240-GL déposée le 04-03-2022, Mme TOMETY Dédévi Mawussee, profession : Revendeuse demeurant à Lomé et domiciliée à Akodessewa, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 97 ca, situé à Bè-Est connu sous le nom de Kélégougan, préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot 109, à l'Est par le lot 111 et à l'Ouest par le lot 107.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98264-GL déposée le 04-03-2022, M. BELLO Moufoutawou Deen, profession : revendeur demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 95 ca, situé à LOME AGOE connu sous le nom de TSROKPOSSIME, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBEGAN DJIGO et à l'Est par la propriété ATSOU DJEMEKE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu BELLO Issa et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98272-GL déposée le 04-03-2022, M. DOSSA K. Mawuenyegan et M. DOSSA Amegnona, profession : économiste et chauffeur demeurant à LOME et domiciliés à ADIDOGOME, majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 37 a 23 ca, situé à AFAGNAN connu sous le nom de DJAKPATA-KONDJI, préfecture de Bas-Mono et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJAKPATA.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers AKUETE et DOSSA et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98302-GL déposée le 07-03-2022, M. ALPHA ALI Moïse Moustapha, profession : Informaticien demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Wli connu sous le nom de Dzogbekopé Atchanve, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MENSAH et à l'Ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98323-GL déposée le 07-03-2022, M. RAMANOU Faboale Nadjim, profession : Plombier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 27 ca, situé à Mission-Tové connu sous le nom de Klikame, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98331-GL déposée le 07-03-2022, Mme TSE Afiwa Semenou, profession : Assistante de Direction demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 25 ca, situé à Noépé connu sous le nom de Démime, préfecture de Avé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par la propriété EKLU AKPAKA et à l'Ouest par la propriété KAGLAN Togbui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98650-GL déposée le 10-03-2022, M. MIHESSO A. Komlavi D, profession : Pasteur demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à Aflao Sagbado connu sous le nom de Adidogomé, préfecture de Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m, au Sud par R.A et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98657-GL déposée le 10-03-2022, M. SAPPEY Ebakaboue, profession : Particulier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kovié connu sous le nom de Kpédji, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété GALLE, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98659-GL déposée le 10-03-2022, M. EZI Kokou M Dela, profession : Employé de banque demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 00 a 00 ca, situé à Kévé connu sous le nom de Tsiviépé, préfecture de Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété APPOH DZIDOULA Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98663-GL déposée le 10-03-2022, M. NAMBIEMA Wakadi, profession : Gendarme demeurant à Lomé et domicilié à Adétikopé Kladjémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Adétikopé connu sous le nom de Kladjémé, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DROVOU et au Sud par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98677-GL déposée le 10-03-2022, M. ZIGGAR Vignon Edem Toussaint, profession : Revendeur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 89 ca, situé à Djagblé Lébé, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété WOAMENON Kossi et LIASSIDJIKODZO, au Sud par une rue en projet de 30 m et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98679-GL déposée le 10-03-2022, M. AMEYOU Kossi, profession : Prêtre demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 40 a 04 ca, situé à Aképé connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud par la propriété ADEKPLOVI Yawo, à l'Est par la collectivité AZAGLO et à l'Ouest par la propriété NOUKPETOR Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98844-GL déposée le 14 mars 2022 Mme ASSIONGBON Tchotcho Dodji, profession : religieuse demeurant à AFAGNAN et domiciliée à AKOVIKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 38 ca, situé à AFAGNAN connu sous le nom de DEGBE AKOVI KOPE, préfecture de(s) Bas-Mono et borné au Nord et au Sud par la propriété SENOUGAH, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs miséricordines et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98845-GL déposée le 14-03-2022, Mme SUARDI Tiziana, profession : religieuse demeurant à AFAGNAN et domiciliée à AFAGNAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Italienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 99 ca, situé à AFAGNAN connu sous le nom de AKOVI KOPE KPODOME, préfecture de Bas-Mono et borné au Nord par la propriété AMEGANVI HOUNLEKON, au Sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs miséricordines et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98846-GL déposée le 14-03-2022, Mme SUARDI Tiziana, profession : religieuse demeurant à AFAGNAN et domiciliée à AFAGNAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Italienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 02 a 90 ca, situé à AFAGNAN-GBLETA WEME, connu sous le nom de BADJI, préfecture de Bas-Mono et borné au Nord par les propriétés DJAKA GBEDKPE et DJAKA AFANSINO, au Sud par la propriété DJAKA ATOUKOUI, à l'Est par la propriété KPONGBE ALEWONA et à l'Ouest par les propriétés SESSO KOFFI et DANSOU AMEDAN.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs miséricordines et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98847-GL déposée le 14-03-2022, Mme SUARDI Tiziana, profession : religieuse demeurant à AFAGNAN et domiciliée à AFAGNAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Italienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 97ca, situé à AFAGNAN, connu sous le nom de AKOVI KOPE, préfecture de Bas-Mono et borné au Nord par la propriété AGBODJAN, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par la propriété DJOGBESSI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs miséricordines et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98848-GL déposée le 14-03-2022, Mme SUARDI Tiziana, profession : religieuse demeurant à AFAGNAN et domiciliée à AFAGNAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Italienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 12 ca, situé à DZREKPO connu sous le nom de AMETOHEME, préfecture de Vo et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la route AMEGNRAN AGOVE de 20 m et à l'Ouest par la propriété AVLESSI SIOKIN.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs miséricordines et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98849-GL déposée le 14-03-2022, Mme SUARDI Tiziana, profession : religieuse demeurant à AFAGNAN et domiciliée à AFAGNAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 62 a 63 ca, situé à AFAGNAN LOGOWOME connu sous le nom de KAVE, préfecture de Bas-Mono et borné au Nord et au Sud par la propriété AGUESSOU AFIODEHOME, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGLOUVI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs miséricordines et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98850-GL déposée le 14-03-2022, Mme SUARDI Tiziana, profession : religieuse demeurant à AFAGNAN et domiciliée à AFAGNAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Italienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 39 ca, situé à AFAGNAN AKOVI KOPE connu sous le nom de KPODOME, préfecture de Bas-Mono et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par la propriété ABOUTUI KOWOVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs miséricordines et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98851-GL déposée le 14 mars 2022 Mme SUARDI Tiziana, profession : religieuse demeurant à AFAGNAN et domicilié à AFAGNAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Italienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 58 a 74 ca, situé à AFAGNAN AGBOSSOU KOPE connu sous le nom de KOSSI KOPE, préfecture de Bas-Mono et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété AKAKPO KOSSI, à l'Est par la route AGBOSSOU KOPE AFAGNAN de 20 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs miséricordines et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98852-GL déposée le 14- 03-2022, Mme SUARDI Tiziana, profession : religieuse demeurant à AFAGNAN et domiciliée à AFAGNAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Italienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 67 a 05 ca, situé à AFAGNAN AGBLETA connu sous le nom de ABOUME, préfecture de Bas-Mono et borné au Nord par la route AMEGNRAN AFAGNAN GBLETA, au Sud par les propriétés AGBASSOU AGOSSA et AMEGBALIO et à l'Ouest par la propriété AGBASSOU AGOSSA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux sœurs miséricordines et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110934-GL déposée le 13-02-2023, M. et Mme AMEDZRO Yao Gbetey et TOGBETSE Nana Elinam Essi, profession : employé et ménagère, demeurant à LOME et domiciliés à NUKAFU, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété WONEKE GUMEZE, au Sud par une rue de 24m et à l'Est par une rue de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110939-GL déposée le 13-02-2023, Mme ABOFLAN Ablavi épouse AZASHIE, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à NYAMASSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca situé à AGOE NYIVE SOGBOSSITO, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 440A, au Sud par le lot n° 441, à l'Est par un passage de 06m et à l'Ouest par le lot n° 438.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110965-GL déposée le 13-02-2023, M. et Mme AKIHOLA Eriyomi Bankolé et ANGMORTEY Elizabeth Baby épouse DIAWA KANDA, profession : entrepreneur et sans profession, demeurant à LOME et domiciliés à TOKOIN GBONVIE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 96ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m chacune, à l'Est par la propriété AKIHOLA Y. MENSAH et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110981-GL déposée le 14-02-2023, Monsieur NOUMONVI Houndjogbé, profession : agent de douane, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 81 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SEMADO DOUDZIAGBE, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par la propriété DAGBOVI MISSISSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 110993-GL déposée le 14-02-2023, M. et Mme SENOUVOR Akouété Fabien et LAGUI Thérèse épouse SENOUVOR, profession : revendeurs, demeurant à LOME et domiciliés à KEGUE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 89 ca, situé à LOME HEDZRANAWOE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 9, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par le lot n° 8 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111793-GL déposée le 27-03-2023, M. YOVO Emmanuel E. Ayivi, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 80ca, situé à LOME, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est par les lots n° 527 et 528, et à l'Ouest par les lots n° 522 et 521.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111794-GL déposée le 27-03-2023, M. TOULASSI Pascal, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 64 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBONFOU et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111795-GL déposée le 27-03-2023, Monsieur NUGLOZE Yawo, profession : peintre-bâtiment, demeurant à KPOME APEYEYEME et domicilié à KPOME APEYEYEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à ANEHO KPOGAN, connu sous le nom de AGBETSIKO, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale n° 2, au Sud et à l'Ouest par la propriété LAMBOU et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111796-GL déposée le 27-03-2023, Mme AMENDAH Ablan Massan, profession : institutrice, demeurant à LOME et domiciliée à BE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 91ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de ANIMANYAN, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété KOUMAHE K. ISSA, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111797-GL déposée le 27-03-2023, Mme JOHNSON Apamba Charlotte, profession : ménagère, demeurant à DAGUE et domiciliée à DAGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 63 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par la propriété GABIAM KOKOE, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBITOH DOVI DOUMEGNON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111798-GL déposée le 27-03-2023, Mme ALOGNON Ayélé Joyce, profession : informaticienne, demeurant à DAGUE et domiciliée à DAGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MAGBEDE AMETOSSOUDE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111799-GL déposée le 27-03-2023, Mme KOEVI Hodewa, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KAGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME ADAKPAME, connu sous le nom de KAGNIKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1646B, au Sud par le lot n° 1644, à l'Est par une rue de 14m, et à l'Ouest par le lot n° 1645.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111800-GL déposée le 27-03-2023, M. PAKA Mazah, profession : juriste, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 46ca, situé à LEGBASSITO GATIGLOKOPE, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AKEY, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111801-GL déposée le 27-03-2023, M. KONDELLO Mandanzani, profession : pasteur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ZOUGAN/AGBENOUVON.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KONDELLO Pana et KONDELLO Mandanzani et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111802-GL déposée le 27-03-2023, M. KOUSSAGO Bassama, profession : enseignant, demeurant à NIAMTOUGOU et domicilié à KONTANGA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à AGOE NANEGBE, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHONGAN KOAMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111803-GL déposée le 27-03-2023, Mme TOULASSI Charity, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 28ca, situé à ANEHO AGBATA, connu sous le nom de LANZO, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DJIKO, au Sud par la route KPOGAN AGBATA de 20m et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111804-GL déposée le 27-03-2023, M. EKLOU Atsu Dzunyo, profession : agro économiste, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 54ca ,situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU ,préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AWAYIWOU, au Sud et à l'Est par la propriété KLOGO et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111805-GL déposée le 27-03-2023, M. CACON Pakoupolo, profession : agent de douanes, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 29ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMADENTA ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATOKOU et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111806-GL déposée le 27-03-2023, Mme GUEDZE Ayawavi Gisele, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 42 ca ,situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 769A, au Sud par le lot n° 770, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété AGBADJI DUDE 2790.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111807-GL déposée le 27-03-2023, M. N'TSUDZE Koffi Joseph, profession : ingénieur de réseau, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ETSI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111808-GL déposée le 27-03-2023, Mme AFLA Essi Mikafui, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca ,situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEGAYIBOR et à l'Est par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111809-GL déposée le 27-03-2023, M. et Mme BADJAGBO Koffi et ZINSOU Kossiwa, profession : ingénieurs, demeurant à CANADA et domiciliés à CANADA de passage régulier à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 99 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NYANGBE KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KOUDADJE AKOVI, au Sud par la route nationale n° 2 LOME ANEHO et à l'Est par la propriété ZINSOU KOMI.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111810-GL déposée le 27-03-2023, M. BATABA Edessam, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 83 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les propriétés AXADAME et AYIVOR, au Sud et à l'Ouest par la propriété AYIVOR et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111811-GL déposée le 27-03-2023, M. SOWOU Yaovi, profession : pasteur, demeurant à AGOE et domicilié à SORAD ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 62 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité TEKPE DENU, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111812-GL déposée le 27-03-2023, M. APENOUVON Agbeko, profession : géomètre dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité EWOU et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111813-GL déposée le 27-03-2023, Mme KANDA Madjouma, profession : enseignant-chercheur, demeurant à AGOE et domiciliée à ADJOUGBA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 29 ca, situé à AGOE, connu sous le nom de DANLIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KINVI FOLLY MAWUENA et au Sud par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111814-GL déposée le 27-03-2023, Mme ALEKE Afi, profession : tisserande, demeurant à USA et domiciliée à USA de passage régulier à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 19ca ,situé à SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 51, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par le lot n° 55 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111815-GL déposée le 27-03-2023, M. YOUNOUSSA Issa Mouribane, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 25 ca, situé à BE-EST DIKAME, connu sous le nom de KELEGOUGAN ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ANTHONY et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111816-GL déposée le 27-03-2023, M. YOUNOUSSA Issa Mouribane, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 23 ca, situé à BE-EST DIKAME, connu sous le nom de KELEGOUGAN ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ANTHONY, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111817-GL déposée le 27-03-2023, M. KORMOKLONE Dindioque, profession : déclarant en douanes, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 26 ca, situé à AGOE NYIVE KOVE, connu sous le nom de EYA KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AXOVI AMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111818-GL déposée le 27-03-2023, M. KANDINE Felenle Ali, profession : tâcheron, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 01ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AMLAKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété GOKA ATTISSOGBE, au Sud par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KANDINE Pakiyendou David, KANDINE Youmane Patrick et KANDINE Lasar Sambiani et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111819-GL déposée le 27-03-2023, M. PAGNEPINDA Yahaya, profession : déclarant en douanes, demeurant à AGBAVI et domicilié à AGBAVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 18ca, situé à ANEHO AGBAVI, connu sous le nom de AGBAVI BAS-MONO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue en projet, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEDÉY MAWULAWOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111820-GL déposée le 27-03-2023, M. SEWA Messan Agbétomefa, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 25ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODJICHI et au Sud par la route SANGUERA LEGBASSITO de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111821-GL déposée le 27-03-2023, M. BASSALEY Kodjovi, profession : ingénieur Télécoms, demeurant à LOME et domicilié à BE-KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46a 42ca, situé à AMOUTIVE, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 28 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BASSALEY Kodjovi, BASSALEY Akonassou O, BASSALEY Kahohonou et BASSALE Valentin Akitobi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111822-GL déposée le 27-03-2023, M. TADSARD Wasse, profession : directeur d'hôtel, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOGAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111823-GL déposée le 27-03-2023, Mme AZIAKOU Christine, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AGODEKE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MENSAH AKOSSOUVI et à l'Est par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111824-GL déposée le 27-03-2023, Mme TOBIAS Adjowa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AVENOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME AFLAO WOUGOME, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité DOGBEDA et à l'Ouest par la collectivité ALA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111825-GL déposée le 27-03-2023, Mme AKPAMA Yawoa, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA AGBLELIKOR, connu sous le nom de AGBLELIKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MALM.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111826-GL déposée le 27-03-2023, Mme SORSY Adzoa Esinu épouse AHLI, profession : enseignante, demeurant à AGOE et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MALM.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111827-GL déposée le 27-03-2023, M. AHLI Kokuvi Elom, profession : administrateur civil, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 37 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MALM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111828-GL déposée le 27-03-2023, M. EGUI Yawokuma, profession : fonctionnaire de police, demeurant à KPELE et domicilié à KPELE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA AGBLELIKOR, connu sous le nom de AGBLELIKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MALM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111829-GL déposée le 27-03-2023, M. EGUI Yawokuma, profession : fonctionnaire de police, demeurant à KPELE et domicilié à KPELE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBALETI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111830-GL déposée le 27-03-2023, M. DOTANTA Badjilima, profession : technicien supérieur radiologie, demeurant à AGOE et domicilié à CAMP FIR, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 26ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 2A, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111831-GL déposée le 27-03-2023, M. KOFFI Eklou Ayawo N, profession : revendeur, demeurant à LOME AFLAO et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ANAGBLA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111832-GL déposée le 27-03-2023, M. ADAM-M W Winepang Lamidou, profession : responsable commercial, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 85 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111833-GL déposée le 28-03-2023, Mme GNROFOUN Lébéné, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ABOVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AHIAYON AFATSAWO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à KODJOVI Kokou Bernard et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111834-GL déposée le 28-03-2023, M. AYITE Kodjovi, profession : mécanicien auto, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 51 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SAGNRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété FIASSAH, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111835-GL déposée le 28-03-2023, Monsieur ATOUM Koffi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 38 ca ,situé à LOME BE, connu sous le nom de BE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des lots non numérotés et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111836-GL déposée le 28-03-2023, Madame SALIFOU Akarawatou épouse AHONDO, profession : restauratrice, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca ,situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AHIABA et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111837-GL déposée le 28-03-2023, Monsieur ATTIKPOGLO Yawo Mawoutowou, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 85 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DOGLOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMEGNIGNON AYELE, au Sud par la propriété AYASSOU AYAWAVI MAWUSSI ADINA et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111838-GL déposée le 28-03-2023, M. TEKPO Dossou, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à AFLAO KPETONOU, connu sous le nom de KPETONOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété BADA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111839-GL déposée le 28-03-2023, Mme ONA Samsiya, profession : médecin, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété VIGNO, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111840-GL déposée le 28-03-2023, M. SANDA Hiboudahima, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 79 ca, situé à BE, connu sous le nom de KELEGOUGAN ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOGNEMISSI DANKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111841-GL déposée le 28-03-2023, Mme AHADZI Ewuitsa Ameyo, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité DUNKU, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111842-GL déposée le 28-03-2023, Mme DJIBIRINE Atsoua Azia L. épouse MINDIZINA, profession : agent commercial, demeurant à AGOE et domiciliée à ADETIKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOUKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGOUTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111843-GL déposée le 28-03-2023, Monsieur AMEKAN Yawogan, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 13ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 30m, au Sud par la propriété AKATO, à l'Est par les propriétés BADAGBO YAO EKPO et à l'Ouest par la collectivité BADAGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111844-GL déposée le 29-03-2023, Mme ABALOUTOU Magnolele Laure épouse HAINGA, profession : secrétaire, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété NOMANYO et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111845-GL déposée le 29-03-2023, M. AGBAN Yawo Boboe, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 76ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 06m, au Sud et à l'Est par la propriété ADJEVI et à l'Ouest par la propriété TSATSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111846-GL déposée le 29-03-2023, Mme TRAORE Mounira, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 27ca, situé à LOME AVEDJI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 3045 et 3044C, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par un passage de 06m et à l'Ouest par le lot n° 3044B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111847-GL déposée le 29-03-2023, M. MISSIAMENOU Koku Mensah, profession : frigoriste, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BE, connu sous le nom de ADAKPAME KPOTA COLAS, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot n° 1435, à l'Est par le lot n° 1434B et à l'Ouest par les lots n° 1431 et 1432.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111848-GL déposée le 29-03-2023, M. IBRAHIM Ali, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 25 ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 771A, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par le lot n° 770.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111849-GL déposée le 29-03-2023, M. AGBODJIVE Badjé Yaotsè, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KLIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111850-GL déposée le 29-03-2023, Mme KABOUSSOU Koumayim Aya, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 80 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOHO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111851-GL déposée le 29-03-2023, M. BOUKA Yao, profession : technicien agricole, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 62 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOMEZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TSEGAN NYAMADOR et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111852-GL déposée le 29-03-2023, M. SINFEYA Delora, profession : technicien de laboratoire, demeurant à AGOE et domicilié à KOSSIGAN ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 25 ca, situé à AGOE NYIVE LOTISSEMENT GENDARMERIE, connu sous le nom de LOTISSEMENT GENDARMERIE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 472, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par un passage d'entrée de 08m et à l'Ouest par le lot n° 471.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111853-GL déposée le 29-03-2023, M. KOLLAH Kabye, profession : officier, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADZOH et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111854-GL déposée le 29-03-2023, M. ALLAGAN Kodjo, profession : inspecteur des impôts, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SODEDJI KOKOU et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111855-GL déposée le 29-03-2023, M.ASSOBO Sabiou, profession : peinteur, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République, Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HEDEDJI KOSSIVI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111856-GL déposée le 29-03-2023, M. WOTHOR Koffi Florent, profession : adjoint au maire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à LOME BE DJIFA KPOTA, connu sous le nom de ANFAME NORD, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1927A et 1926, au Sud par le lot n° 1929, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1926.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111857-GL déposée le 29-03-2023, Monsieur FOLEY Emmanuel, profession : magasinier, demeurant à AGBODRAFO et domicilié à TOGOKOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SOGAH GBESSI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111858-GL déposée le 29-03-2023, M. FOLEY Emmanuel, profession : magasinier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 16 ca, situé à AGBODRAFO AGBATA, connu sous le nom de ZIVE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DJAMESSI DANKLOU et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111859-GL déposée le 29-03-2023, M. SIMBRISSI Moustapha, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à GBOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO WOUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le titre foncier n° 33650, au Sud et à l'Est par la propriété ATTILA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111860-GL déposée le 29-03-2023, M. SIMBRISSI Moustapha, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à GBOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATANDZI et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111861-GL déposée le 29-03-2023, M. KOULEVO Kowami Jean, profession : attaché commercial, demeurant à GBODJOME et domicilié à GBODJOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 42 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de HAMELO KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DOBOLO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111862-GL déposée le 30-03-2023, M. AGBOVON Kossi Elie, profession : technicien bâtiment, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 02 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEDIVLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111863-GL déposée le 30-03-2023, Monsieur AGBOVON Kossi Elie, profession : technicien bâtiment, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 20 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété SEMEGLO KOMLAVI, au Sud par la propriété AGBEGNIGAN et à l'Ouest par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111864-GL déposée le 30-03-2023, M. WINGA Daguiba, profession : ingénieur d'agriculture, demeurant à TSEVIE et domicilié à TSEVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGUNYO KOFFI PATRICE, au Sud par une rue de 16m et à l'Ouest par une ruelle de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111865-GL déposée le 30-03-2023, M. MOROU Sakirou, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 770, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 771B et à l'Ouest par le lot n° 768.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111866-GL déposée le 30-03-2023, Mme DZOBOKOU Ayawoavi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADAMAVO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 15ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1192A, au Sud par le lot n° 1194, à l'Est par le lot n° 1193 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111867-GL déposée le 30-03-2023, M. KOUVIDJIN Assenku Akakpo, profession : formateur, demeurant à LOME et domicilié à AFLAO YOKOE AGBLEGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à LOME AVEPOZO, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par l'axe de la nouvelle route LOME ANEHO, au Sud par l'axe de l'ancienne route LOME ANEHO, à l'Est par le croisement des deux voies et à l'Ouest par la propriété AKPATCHA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111868-GL déposée le 30-03-2023, Mme TAGBA Akime, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SAKPLETO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111869-GL déposée le 30-03-2023, M. APPELI Mawunyo, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI ZOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1222, au Sud par le lot n° 1224B, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1223.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111870-GL déposée le 30-03-2023, Monsieur FAYEWA Kokou, profession : communicateur, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca ,situé à AFLAO VAKPOSSITO, connu sous le nom de YOVOKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KADAGALI, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111871GL déposée le 30-03-2023, Mme OGOUGBEMI Layonou Rainatou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 89 ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUDAMA KOSSI et GNAMLE ROBERT et à l'Est par la zone UP.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111872-GL déposée le 30-03-2023, Monsieur JOHNSON Bakam Rodrigue, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 20 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de SOSSOU KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 519, au Sud par le lot n° 523, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 520.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111873-GL déposée le 30-03-2023, Monsieur DOSSEH Assiongbon, profession : topographe dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 61ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AGETU ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 1468B et 1466, à l'Est par les lots n° 1469 et 1470 et à l'Ouest par les lots n° 1467B et 1465, et 1468B et 1466.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111874-GL déposée le 30-03-2023, M. OPAWALE Ossoula Oladélé, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 24ca 14, situé à LOME AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AFLAO GAKLI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 18, à l'Est par le lot n° 13 et à l'Ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111875-GL déposée le 30-03-2023, M. BAWA ISSA Tourewa, profession : administrateur, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIANYO TOGLAN KODJOVI et au Sud par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111876-GL déposée le 30-03-2023, Mme ABLE Ayewa, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à BE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 213, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 211bis et à l'Ouest par le lot n° 211A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111877-GL déposée le 30-03-2023, Mme AZANGLO Adjo Mawussi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 792A, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111878-GL déposée le 30-03-2023, M. D'ALMEIDA Messan Koffivi, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 27 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de TSIKPLONOUKONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété KOUADAJE, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111879-GL déposée le 31-03-2023, Mme NANAN Kanfitine Awusi Kplolayenam, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUMESSI KOFFI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111880-GL déposée le 31-03-2023, M. BIAO Tchafaram, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de HETCHIAVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété VERIMA KABOUREY MOLLAH et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111881-GL déposée le 31-03-2023, M. TABO Aklesso, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à CAMP FIR, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 84ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 980, au Sud par le lot n° 984, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 982.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111882-GL déposée le 31-03-2023, Mme TOSSOU Akpèné Belinda, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 143, à l'Est par le lot n° 146, au Sud par le lot n° 147 et à l'Ouest par la route AGBOYIIBOR NYAPESSI de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111883-GL déposée le 31-03-2023, M. ALAYI Eyana Stephan, profession : auditeur, demeurant à AGOE et domicilié à AHONKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOUKPETOR SOADZEDE et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111884-GL déposée le 31-03-2023, M. AWESSO Patchapèhezi, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à TOGBLEKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca ,situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN ZILIDJI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ABANGBE AGBOATI, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111885-GL déposée le 31-03-2023, M. HOUANOU Kossi Sena, profession : technicien génie civil, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 94ca ,situé à SAGBADO AKATO VIEPE, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAKPO TOGAN et GAKPO EDEM et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111886-GL déposée le 31-03-2023, M. ADJEH Yao Akpasese, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 19 ca, situé à AFLAO GBLENKOMEGAN, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par un lot non numéroté, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la collectivité SODJI et des lots non numérotés et à l'Ouest par la collectivité SODJI et la réquisition n° 31172.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111887-GL déposée le 31-03-2023, M. ADZOGO Komlan, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTANKOU KOSSIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111888-GL déposée le 31-03-2023, Mme KOMLAN Akouwa épouse GNATSIGLO, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 32ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un passage de 06m, au Sud et à l'Est par la propriété AZIATODZI TOGBE et AZIATODZI SEMEKONAWO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111889-GL déposée le 31-03-2023, M. GNATSIGLO Kokou André, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un passage de 06m, au Sud et à l'Est par la propriété EDOU VIDESSEY et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111890-GL déposée le 31-03-2023, M. BAFEI Managuèlè, profession : secrétaire bilingue, demeurant à AGOE et domicilié à AMEDENTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AKOLIPO et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111891-GL déposée le 31-03-2023, M. AHYI Mawuena Anani Nunya Mathieu, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 67ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATTANKOU et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.